
Mise à jour : 19 novembre 2021

À propos du projet Accès-innovation

- Le projet Accès à l'innovation (Accès-innovation) permet aux fournisseurs de services juridiques technologiques novateurs (SJTN) de fournir des services aux consommateurs tout en se conformant aux exigences de protection du public fondées sur les risques.
- Les fournisseurs de SJTN font une demande de participation au projet Accès-innovation. Les fournisseurs doivent démontrer qu'ils offrent des services de qualité suffisante tout en atténuant les risques de préjudice aux consommateurs.
- Une fois approuvés, les participants à Accès-innovation peuvent fournir des services en Ontario pendant une période déterminée. Pendant cette période, les participants doivent respecter les conditions d'exploitation établies et le Barreau surveillera le respect de ces conditions pour protéger le public.
- Les participants à Accès-innovation qui répondent aux attentes durant leur participation peuvent recevoir un permis afin de pouvoir continuer de fournir des services juridiques en Ontario.

Nécessité du projet Accès-innovation

- Malgré les efforts concertés de l'ensemble du système de justice, l'accès à l'aide juridique demeure difficile pour de nombreuses personnes. Selon les études, les Canadiens ne tentent pas d'obtenir d'aide juridique d'un professionnel pour plus de 80 % de leurs problèmes juridiques. Un problème juridique peut avoir une incidence sur le bien-être physique, mental, social et financier d'une personne.
- Les services juridiques technologiques novateurs (SJTN) peuvent améliorer l'accès à de l'aide juridique efficace. Les avancées réalisées dans certaines technologies ont donné lieu à un essor rapide des SJTN. Au moyen de sites Web, d'applications et de logiciels, les fournisseurs de SJTN peuvent aider les gens à comprendre leurs problèmes juridiques, à s'y retrouver et à les régler. La demande pour de tels services de soutien ne cesse d'augmenter.
- Le projet Accès-innovation fait suite à des problèmes règlementaires que les innovateurs et les consommateurs ont rencontrés dans le cadre du développement et de l'utilisation des SJTN. Il a été conçu pour offrir une plus grande certitude quant aux règles et normes applicables aux fournisseurs de SJTN, pour donner plus d'options aux consommateurs et pour leur assurer que l'aide qu'ils reçoivent est à la fois efficace et sécuritaire.

Avantages du projet Accès-innovation

- Améliorer l'accès à la justice : En abolissant les obstacles réglementaires, le projet Accès-innovation encourage le développement et l'exploitation de services juridiques technologiques novateurs (SJTN) susceptibles de répondre aux besoins de nouveaux consommateurs par de nouveaux moyens, particulièrement où les besoins sont criants.
- Protéger le public : En évaluant et en supervisant adéquatement les fournisseurs de SJTN, le projet Accès-innovation veille à ce que les consommateurs de SJTN aient l'assurance qu'ils peuvent faire des choix éclairés au sujet des services qu'ils reçoivent, qu'ils sont protégés contre les risques liés aux services incompetents ou contraires à l'éthique et qu'ils ont accès à des recours, s'il y a lieu.
- Stimuler l'innovation : En éliminant l'incertitude réglementaire et en offrant d'autres moyens de fournir des services approuvés, le projet Accès-innovation assure aux fournisseurs de SJTN qu'ils peuvent élargir leurs activités de manière durable et les encourage à continuer de mettre au point de nouvelles solutions juridiques pour les Ontariens. En établissant des critères et des paramètres d'exploitation, le projet Accès-innovation peut aider les fournisseurs de SJTN à fixer des cibles quant aux fonctionnalités et aux mesures de protection qu'ils doivent inclure dans leur modèle. Cela aide à orienter la mise au point responsable d'outils novateurs.
- Faciliter le réexamen réglementaire : En recueillant des renseignements détaillés sur les activités de SJTN, le projet Accès-innovation aide à éclairer la prise de décisions sur la portée appropriée du cadre réglementaire du Barreau.
- Renseigner les professionnels du droit et le public : En mettant en valeur de nouveaux moyens novateurs de fournir des services juridiques, le projet Accès-innovation aide les professionnels du droit à comprendre les occasions et les défis liés aux SJTN et aide les membres du public à découvrir de nouvelles occasions d'avoir accès à de l'aide juridique. Les professionnels du droit peuvent déterminer l'intérêt que les consommateurs manifestent à l'égard de leurs nouveaux modèles de service et améliorer leurs produits en utilisant, en adaptant ou en développant leurs propres outils de SJTN.

Comment participer au projet Accès-innovation

Les fournisseurs de services juridiques technologiques novateurs (SJTN) peuvent demander à se joindre au projet Accès à l'innovation (Accès-innovation) à tout moment. L'admission continue permet aux participants de présenter une demande au stade de développement qui leur convient.

Le projet Accès-innovation accepte les soumissions par le biais de lettres d'intention à acesstoinnovation@lso.ca.

Vous trouverez des précisions sur le contenu de votre lettre d'intention au www.LSO.ca/acces-innovation sous « Comment faire une demande ».



Les candidats potentiels et toute autre personne souhaitant recevoir des mises à jour sur le projet Accès-innovation et des renseignements sur les événements sont invités à écrire à acesstoinnovation@lso.ca pour être ajoutés à la liste de distribution.

Une partie du financement du projet Accès à l'innovation est généreusement fournie par la [Fondation du droit de l'Ontario](#). Grâce à des subventions et à de nombreuses collaborations, la Fondation investit dans les connaissances et les services qui aident les gens à comprendre la loi et à l'utiliser pour améliorer leur vie. Le Barreau la remercie de son soutien.

*Le Barreau réglemente **les avocats, les avocates et les parajuristes** de l'Ontario dans l'intérêt public. Le Barreau a pour rôle de protéger l'intérêt public, de maintenir et de faire avancer la cause de la justice et la primauté du droit, de faciliter l'accès à la justice pour toute la population de l'Ontario et d'agir de façon opportune, ouverte et efficiente.*

Source : Jennifer Wing, agente principale des communications, Relations externes et communications, jwing@lso.ca. Suivez-nous sur [LinkedIn](#), [Instagram](#), [Twitter](#) et [Facebook](#).